

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Albert Fol, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire. Cette séance s'est tenue exceptionnellement dans ce lieu en raison de la nécessité de pouvoir assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions de sécurité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	27
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	16/03/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEBO, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, MM. François FAVRE, Claude LEPERS, Mme Renée RICHARD, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Gabrielle FRAISSARD à Mme Alexandra DALLIERE
Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX à M. François FAVRE

Mme Mathilde FAVRE est élue secrétaire de séance.

DCM20260320-04

OBJET : ELECTION EXECUTIF (5.1) – Création des postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux ont la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création, pour la durée de leur mandat, d'un ou de plusieurs postes d'Adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

La commune de Valleiry peut disposer de 8 adjoints au Maire au maximum.

M. le Maire propose au Conseil municipal de décider de créer 7 (sept) postes d'adjoints.
Il précise qu'il nommera par ailleurs 2 conseillers délégués.

DCM20260320-04

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 074-217402882-20260323-DCM20260320_04-DE

S²LOW

DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la création de 7 (sept) postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



DCM20260320-04

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.